

Contrat de domiciliation

Entre les soussignés , **GBCS** , SARL, au capital social de 10.000 milles dinars ,
immatriculée au registre nationale des entreprises sous le n°1761903Y , représentée par
Monsieur Amine Rekhis , titulaire de la CIN n°0***2107 , en sa qualité de gérant ;

Ci-après désigné le domiciliataire ,

D'une part,

ET

La société ----- , **en cours de constitution** représentée par
M----- , titulaire de la CIN N°-----, en sa qualité de gérant ;

ci-après dénommée L'entreprise domiciliée,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet la domiciliation du siège social de l'entreprise domiciliée
“-----” à l'adresse suivante : **13, Rue Taher Memmi, Menzah 6, Ariana.**

Article 2 : Obligations du domiciliataire

Pendant toute la durée du présent contrat, la société **GBCS** s'engage à :

- Communiquer toutes les notifications qu'elle reçoit à la société domiciliée
- Informers l'administration fiscale et la caisse nationale de sécurité sociale de tout changement d'adresse.

Article 3 : Obligations de l'entreprise domiciliée

Durant toute la durée du présent contrat, la société ----- s'engage à :

- tenir informé le domiciliataire de toute modification concernant son activité;
- déclarer tout changement relatif à sa forme juridique et son objet, ainsi qu'au nom et au domicile personnel des personnes ayant le pouvoir de l'engager à titre habituel ;

Article 4 : les frais de domiciliation

En contrepartie , l'entreprise domiciliée "-----" s'engage à verser (annuellement/ Mensuellement) la somme de 600.000 dt (six cents dinars) / 60.000 dt (soixante dinars) NET

Article 5 : Durée

La domiciliation est consentie pour une durée de douze (12) mois à compter du —/—/2023 au —/—/2024.

Elle sera ensuite renouvelée, par tacite reconduction, d'une année à une année, sauf résiliation notifiée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et expédiée au moins deux (2) mois avant le terme fixé.

Article 6 : Attribution de juridiction

Tout litige pouvant survenir entre les parties à l'occasion de l'exécution du présent contrat devra être porté devant le tribunal cantonal , Ariana. Les parties font élection de domicile à **13, Rue Taher Memmi, Menzah 6, Ariana.**

Fait Le —/—/2023 , à Ariana.

En 6 exemplaires originaux.

Les Signatures

Le domiciliataire

L'entreprise domiciliée